



DÉPARTEMENT DU RHONE
ARRONDISSEMENT DE LYON
CANTON D'IRIGNY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**OBJET : ACQUISITION D'UNE PROPRIÉTÉ PAR PRÉEMPTION -
PARCELLE AL11 SISE 64 RUE SALENGRO 69310 PIERRE-BENITE**

L'an deux mille vingt deux, le huit novembre, le conseil municipal s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur MOROGE Jérôme, Maire.

Convocation envoyée le 31/10/2022

Compte-rendu affiché le 10/11/22

Président : Monsieur Jérôme MOROGE

Secrétaire élu: Monsieur Pierre-Marie MAUXION.

Rapporteur : Madame Marine BOISSIER

MEMBRES PRÉSENTS À LA SÉANCE

Jérôme MOROGE ; Marlène BONTEMPS ; Wilfrid COUPE ; Maryse DOMINGUEZ ; Sandrine COMTE ; Patrice LANGIN ; Marine BOISSIER ; Thierry DUCHAMP ; Ahlame TABBOUBI ; Maryse MICHAUD ; Marcel GOLBERY ; Jean-Luc PAYS ; Anne DEMOND ; Eliane CHAPON ; Alain DONJON ; Dominique LARGE ; Max SEBASTIEN ; Nora BELATTAR ; Yann-Yves DU REPAIRE ; Sandrine BELMONT ; Marjorie MERCIER ; Oihiba DRIDI ; Marion LECLERE ; Levana MBOUNI ; Michèle CALVANO ; Bernard JAVAZZO ; Claude MOUCHIKHINE ; Maud MILLIER DUMOULIN ; Pierre-Marie MAUXION

ABSENTS EXCUSÉS AVEC PROCURATION

Jacques ROS a donné procuration à Wilfrid COUPE

Lionel RUFIN a donné procuration à Marlène BONTEMPS

Johnny CARNEVALI Arrivée à 18h36 a donné procuration à Patrice LANGIN

ABSENT

Anissa HIDRI

-----oooOooo-----

Mesdames, Messieurs,

Le 6 septembre 2022, la ville de Pierre-Bénite a reçu une DIA pour la vente de la parcelle de terrain cadastrée AL 11, d'une superficie de 165,07 m². Cette parcelle est concernée par le périmètre de droit de préemption renforcée.

Cette propriété est cédée au prix de 180 000 euros. Il se situe au 64 Rue Salengro, en coeur de centre-ville.

De fait, compte tenu de la situation de ce bien, il vous est proposé de demander à la Métropole, collectivité compétente en matière de préemption, de préempter ce bien pour le compte de la ville, pour le montant de 180 000 euros fixé à la vente, montant confirmé dans l'avis des Domaines joint en annexe.

Parallèlement, la ville de Pierre-Bénite s'engage à préfinancer l'achat et à assurer les frais que la Métropole pourrait être amenée à supporter dans cette affaire.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec 32 voix POUR,

APPROUVE l'acquisition, par voie de préemption, de la parcelle AL11, sise 64 Rue Salengro 69310 PIERRE-BENITE, aux conditions présentées ci-dessus

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

DIT que les dépenses seront inscrites au budget 2023 de la collectivité.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS

Certifié,



Direction régionale des Finances publiques
Auvergne – Rhône-Alpes et département du Rhône

Pôle d'évaluation domaniale

3, rue de la Charité
69268 LYON cedex 02

téléphone : 04 72 77 21 00
mél. : drfip69.pole-evaluation@dgifp.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Philippe PEYROT

téléphone : 04 72 77 20 34
courriel : philippe.peyrot1@dgifp.finances.gouv.fr

Réf. DS : 10262096
Réf OSE: 2022-69152-77423

le 21/10/2022

Le Directeur à

Métropole de Lyon

Direction du Foncier et de l'Immobilier

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

Désignation du bien : Local commercial
Adresse du bien : 64 Rue Roger salengro 69310 Pierre Bénite
Valeur vénale : 180 000 €

Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.

1 – SERVICE CONSULTANT

Métropole de Lyon

AFFAIRE SUIVIE PAR : LUDOVIC TARTARIN

2 – DATE

de consultation : 17/10/2022

de réception : 17/10/2022

de visite : 21/10/2022

de dossier en état : 21/10/2022

3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Exercice du droit de préemption sur la vente d'un local commercial vacant sis 64 Rue Roger Salengro 69310 Pierre Bénite

Date de réception en mairie de la DIA : 06/09/2022. Prix indiqué dans la DIA : 180 000 €.

4 – DESCRIPTION DU BIEN

Local commercial vacant réparti sur deux niveaux comprenant un sas d'entrée, une pièce d'accueil, un grand bureau de réunion, un bureau et local stockage et à l'étage un dégagement donnant accès à six bureaux rangements muraux et sanitaires. Selon le diagnostic de surface communiqué par le consultant les locaux représentent une surface Carrez totale d'environ 165 m².

Référence cadastrale : AL 11 d'une surface de 114 m².

5 – SITUATION JURIDIQUE

Propriétaire du bien : Consorts BOREL

Situation d'occupation : libre.

6 – URBANISME – RÉSEAUX

Sans incidence

7 – DATE DE RÉFÉRENCE

Date d'adoption du PLU h.

8 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison qui consiste à fixer la valeur vénale à partir de l'étude objective des mutations de biens similaires ou se rapprochant le plus possible de l'immeuble à évaluer sur le marché immobilier local. Le prix de 180 000 € est conforme à la valeur vénale du bien considéré.

9 – DURÉE DE VALIDITÉ

Un an

10 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols. Une nouvelle consultation du Pôle d'Évaluation Domaniale serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le Directeur régional des Finances publiques et par délégation,

L'Inspecteur des Finances publiques



Philippe PEYROT

Envoyé en préfecture le 09/11/2022

Reçu en préfecture le 09/11/2022

Publié le



ID : 069-216901520-20221108-VILLE_2022DL078-DE

Envoyé en préfecture le 09/11/2022

Reçu en préfecture le 09/11/2022

Publié le



ID : 069-216901520-20221108-VILLE_2022DL078-DE